

# La rétractation de Talleyrand

## *Documents inédits*

Le texte de la rétractation qu'a dû signer Talleyrand à son lit de mort, pour pouvoir recevoir ensuite les sacrements, a été donné par plusieurs de ses biographes<sup>1</sup>. Mais on connaît mal l'histoire de ce texte, qui a été remanié à plusieurs reprises, à cause des exigences de l'archevêque de Paris, formulées d'accord avec Rome. Un dossier des archives privées de Mgr de Quelen, entrées depuis peu aux Archives de l'archevêché de Paris, nous permet d'apporter des précisions à ce sujet. Il contient, en effet, des pièces absolument inédites, notamment le texte des deux déclarations successives, rédigées par Talleyrand lui-même, avant qu'elles n'aient été modifiées par l'archevêque.

Depuis plusieurs semaines, Mgr de Quelen, par l'intermédiaire de la duchesse de Dino, nièce par alliance de Talleyrand, avait fait connaître au prince de Bénévent la condition que l'Église mettait à sa réconciliation : la rédaction d'un texte de soumission et de repentir pour tout ce qui, dans sa vie, avait été contraire aux lois divines et ecclésiastiques, en particulier son adhésion à la Constitution civile, le sacre des premiers évêques constitutionnels et son mariage<sup>2</sup>. Talleyrand, qui était revenu depuis quelques années à des pensées de foi<sup>3</sup> et qui désirait sans aucun doute recevoir les sacre-

1. Sur la rétractation et la mort de Talleyrand, voir le *Récit fait par l'abbé Dupanloup de ses relations avec M. de Talleyrand* (publié par Bernard de LACOMBE, *La vie privée de Talleyrand*, appendice, p. 341-432); la lettre de la duchesse de Talleyrand (ancienne duchesse de Dino) à l'abbé Dupanloup, 10 mai 1839, en réponse à la communication qu'il lui avait faite de son récit (*Chronique de la duchesse de Dino*, t. II, 1909, p. 226-245); R. GUYOT, *La fin de Talleyrand*, dans *Feuilles d'histoire*, 1<sup>er</sup> août 1909, p. 133-144; *La conversion et la mort de M. de Talleyrand. Récit de l'un des cinq témoins, le baron de Barante*, recueilli par son petit-fils, le baron de Nervo, 1910; Bernard de LACOMBE, *La vie privée de Talleyrand*, 1910, p. 293-339; Comtesse de BOIGNE, *Mémoires*, t. IV, 1922, p. 257-280 (très peu sûr); G. LACOUR-GAYET, *Talleyrand*, t. III, 1931, p. 338-401.

2. G. LACOUR-GAYET, *Talleyrand*, t. III, p. 376.

3. *Ibid.*, p. 352-354.

ments, ne croyait pas, tout d'abord, avoir à faire cette rétractation, à cause du bref de Pie VII, du 29 juin 1802, qui l'avait réduit à la condition laïque<sup>4</sup>. Mais, quand il connut, le 26 ou 27 mars 1838, les exigences de l'archevêque, il en accepta l'idée et répondit à sa nièce, qui le pressait de se mettre en règle : « Je suis depuis longtemps dans ces pensées-là; mais, puisque j'ai quelque chose à faire de plus, je ne dois pas tarder; je ne veux pas que jamais on attribue ce que je ferai à la faiblesse de l'âge... »<sup>5</sup>.

Ce n'est toutefois qu'au début de mai qu'il se décida à rédiger un premier projet de rétractation, et il chargea la duchesse de le soumettre à Mgr de Quelen. Cette pièce n'était pas connue, dans son ensemble, jusqu'à présent. Seul, l'abbé Dupanloup en avait donné quelques extraits et une analyse<sup>6</sup>. Il ne la distinguait d'ailleurs pas de la seconde rédaction, dont nous parlerons plus loin, et il la croyait, à tort, « fort longue, très détaillée, trop peut-être ». Bernard de Lacombe ne la connaissait lui-même « que par l'analyse ... qu'en fournit Mgr Dupanloup »<sup>7</sup>. Quant à Lacour-Gayet, qui rapporte la démarche de Mme de Dino auprès de l'archevêque<sup>8</sup>, il paraît croire, lui aussi, comme ses devanciers, qu'il n'y a pas eu d'autre texte que celui-ci.

Voici cette première rédaction, dont notre dossier fournit une copie complète<sup>9</sup> :

Une Personne, à la parole de laquelle j'ai d'autant plus ajouté foi que j'ai dû la regarder comme honorée de la confiance du Saint-Père<sup>10</sup>, m'a assuré et fait assurer à diverses reprises des dispositions bienveillantes du Souverain Pontife envers moi. Ces assurances m'ont infiniment touché et m'ont trouvé aussi reconnaissant que je devois l'être. Je ne craindrois point cependant d'avouer que la bienveillance du Saint-Père ne rempliroit qu'imparfaitement mes désirs, si elle procédoit uniquement de sa bonté et qu'il n'en fallût attribuer aucune part à sa justice. Des mémoires depuis longtemps achevés, mais qui ne paraîtront que trente ans après ma mort, expliqueront et certainement excuseront auprès de tous les hommes impartiaux toute ma conduite dans le cours d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis cinquante ans. Ils feront, du moins je l'espérois ainsi, reconnoître en moi un

4. Ce bref a été publié par l'*Ami de la Religion*, t. 99 (1838), p. 1.

5. G. LACOUR-GAYET, *Talleyrand*, t. III, p. 377.

6. *Récit...*, dans B. de LACOMBE, *La vie privée de Talleyrand*, p. 377-379.

7. *Ouvr. cité*, p. 314.

8. G. LACOUR-GAYET, *Talleyrand*, t. III, p. 381.

9. Dossier Talleyrand. Copie, s. d. — Nous reproduisons l'orthographe de l'époque.

10. Il s'agit évidemment de Mgr de Quelen.

défenseur constant de l'Église catholique, apostolique et romaine, aussi bien que je l'ai été de la Monarchie française. Celle-ci, que les révolutionnaires se flattoient d'avoir renversée pour toujours, fut relevée et même sans beaucoup d'efforts au bout d'un petit nombre d'années. Mais la République auroit-elle été si tôt et si facilement vaincue, auroit-elle pu l'être du tout, si elle eût eu pour auxiliaire parmi nous le Protestantisme et n'a-t-on pas pu regarder comme une chose heureuse que la porte qui sembloit ouverte à cet Ennemi de l'unité par la vacance simultanée de tous les sièges épiscopaux en France, lui eût été fermée par une mesure que je n'hésiterois pas à condamner, si elle n'étoit pas suffisamment excusée par la grandeur et l'imminence du péril auquel il falloit obvier. Le respect que je dois à la mémoire de ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étois pas né. Plus tard j'ai été délié par le vénérable Pie VII : mais en cessant d'être un des ministres de l'Église, je n'ai pas cessé un instant d'être un de ses enfans, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son Chef suprême.

S'il plaît à l'homme bienveillant que j'ai indiqué ci-dessus de faire passer sous les yeux de Sa Sainteté les explications sommaires qui précèdent et la déclaration qui les termine, il m'aura donné une preuve de plus de cette bonté qui le distingue et qui m'attache très sincèrement à lui.

La duchesse de Dino présenta cette pièce à Mgr de Quelen lors d'une visite qu'elle lui fit à sa maison de campagne de Conflans le 10 mai. « A son retour de Conflans, écrit Lacour-Gayet<sup>11</sup>, la duchesse dit à son oncle que ce papier avait vivement touché Mgr de Quelen; il désirait cependant que les sentiments qui y étaient exprimés, le fussent « sous une forme plus canonique ». Les mots : « délié par le vénérable Pie VII » étaient insuffisants aux yeux d'une orthodoxie rigoureuse. Talleyrand avait bien été délié de ses fonctions ecclésiastiques, c'était tout; il n'avait pas été délié de ses vœux qui l'enchaînaient à des obligations imprescriptibles ». En réalité, l'archevêque reprochait surtout à ce texte d'être une « explication », d'ailleurs assez désinvolte, plus qu'une « satisfaction ». Sa pensée profonde nous est maintenant connue, par la lettre qu'il écrivit dès le lendemain à Mme de Dino<sup>12</sup> :

Paris, le 11 mai 1838.

Madame la Duchesse,

... Comme vous devez bien le penser, je suis fort préoccupé du sujet de notre conversation d'hier. Si la chose n'est pas encore ce

11. *Ouvr. cité*, t. III, p. 382.

12. Dossier Talleyrand, copie.

qu'elle doit être, je ne me décourage pas cependant, parce que j'espère que Dieu qui commence et qui achève en nous continuera jusqu'à la perfection. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer, ce que vous m'avez montré peut être une explication, je n'ose dire une excuse valable devant Dieu où devant les hommes; mais ce n'est pas un acte satisfaisant d'un mal commis ni déclaratoire d'un principe immobile. L'Église catholique, immuable dans sa foi et dans sa morale, ne peut, toute indulgente qu'elle est, rien relâcher à cet égard, sous peine de n'être plus l'Église de la vérité, ce qui est impossible. Elle a condamné le schisme constitutionnel, elle le condamne encore, elle ne peut se laisser dire que l'on a rompu l'unité afin de conserver l'unité. Je suis trop attaché à M. le Prince de Talleyrand pour ne pas le conjurer de ne pas écrire une chose qui ne ferait honneur ni à son esprit, ni à son jugement, ni à ses connaissances. Le point du célibat violé contre la discipline de l'Église est encore si clair qu'il n'y a pas moyen de dissimuler là-dessus. C'est tellement chose publique que l'on ne peut trouver aucun subterfuge, qui n'appartient d'ailleurs ni à un chrétien, ni à un gentilhomme, encore moins à un évêque; car c'est un article de foi que l'on peut cesser les fonctions ecclésiastiques il est vrai, mais qu'on ne peut redevenir laïque; le caractère est indélébile.

Eh mon Dieu, si l'on avait un peu de confiance, ou plutôt si l'on veut être conséquent avec soi-même, la victoire est acquise à l'Église contre soi. On a écrit, je l'ai lu hier : *Si j'ai cessé d'être son ministre (de l'Église), je n'ai jamais cessé d'être son enfant.* Donc il faut écouter la mère, se fier à elle, lui être docile, demander à son chef tout simplement ce qu'il faut faire, souscrire à ce qu'il prescrira en son nom, sans cela on n'est point, on n'est plus enfant de l'Église, du moins n'est-on plus qu'un enfant rebelle et alors on renonce à être traité par elle comme les enfants soumis. Rien n'empêche toutefois que, pour satisfaire à la justice et à la vérité, on expose les motifs de ses actions, mais il faut nécessairement condamner l'action elle-même lorsque cette action est déclarée condamnable par celle qui a le jugement infaillible. Où est en cela la faiblesse ? ou plutôt n'est-ce pas de la gloire et de la magnanimité ? L'Esprit Saint dit dans l'Écriture que *le Juste est son premier accusateur* lorsqu'il a commis une faute.

Laissez-moi, Madame la Duchesse, vous rappeler à cette occasion l'anecdote si connue de cet officier ou de ce soldat retranché derrière une batterie et qui combattit seul devant des adversaires qui lui criaient de se rendre et qui rendit au Prince son épée qu'il ne voulait abaisser devant personne. Depuis longtemps on combat, on lutte contre vous, contre moi, contre soi sans vouloir se rendre. Y aurait-il donc du déshonneur de se rendre à Dieu, à celui qui tient ici-bas sa place, au Pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre ? Et quel malheur, en même temps quelle honte de vouloir résister au fort d'Israël que l'on ne vaincra jamais et qui est

Couvert de plus en plus par de graves  
 considérations, conduit par ces réflexions  
 à juger <sup>de l'usage fait</sup> les conséquences d'une révolution  
 qui a tout entraîné et qui dure depuis  
 50. ans ; j' suis arrivé <sup>autour d'un</sup> par ~~les~~  
~~de~~ ~~la~~ ~~profession~~, ~~historique~~ ~~et~~ ~~républicain~~ ~~de~~ ~~la~~  
 grand ~~est~~ <sup>après</sup> ~~une~~ ~~longue~~ ~~expérience~~,  
 à blâmer le ~~exis~~ de ~~si~~ ~~ce~~ ~~qu'il~~ ~~est~~ ~~en~~  
 apparence et à condamner franchement  
<sup>graves</sup> l'erreur qui dans cette longue suite  
 de années nous trouble et afflige : Les  
 catholiques <sup>apostoliques</sup> <sup>romains</sup> <sup>en</sup> <sup>la</sup>  
~~malheur~~ de participer. —

J'ai pris au respectable aurois de ces  
 fondateurs qui à leur ordre me font  
 espérer de dignes successeurs de  
 monseigneur Pontife à un âge de plein  
 arriver au P. Perle <sup>connaissance</sup> de ses respects

Minute de la rétractation de Talleyrand  
 (Archives de l'Archevêché de Paris.)

accomplissement de nos succès scientifiques  
à la doctrine et à la discipline de l'Église  
à nos devoirs . . . . .  
Pour ce qui concerne la Société Française  
d'Études Historiques

~~Il est d'ailleurs à noter que~~  
~~l'œuvre de la Société Française d'Études Historiques~~  
~~est en fait une œuvre de~~  
~~diffusion de la doctrine et de la discipline de l'Église~~  
qui ont dirigé nos actions

unanimement approuvés, nous les  
remercions de 30 ans après leur œuvre  
à la portée de nos connaissances de l'époque  
toute révolutionnaire, et de leur rôle  
judicieux et sage, mais aussi leur fidélité  
à la doctrine de l'Église catholique, et  
bonnes connaissances sur les choses  
de l'Église, à laquelle nous sommes  
très reconnaissants de leur rôle  
et de leur œuvre.



Je dépose dans nos cannes les  
un certain nombre de lettres de nos  
amis de nos amis qui ont été contactés.  
Pour leur donner une idée de leur  
chef de projet —

lui-même un vainqueur si généreux ! Il y a tout à gagner en lui cédant, tout, oui tout, pour le tems et pour l'éternité.

Je vous écris ceci à la hâte, Madame la Duchesse, vous en ferez l'usage que vous jugerez le plus utile; je vous autorise à tout lire si l'on veut tout entendre, sûr que je suis du moins que l'on ne doutera pas du cœur qui a tenu la plume.

Agrérez, faites agréer, je vous prie, mes tendres et respectueux hommages.

† HYACINTHE, archevêque de Paris.

Talleyrand ne dut pas s'offenser de cette lettre, et peut-être ne fut-il pas insensible à de tels accents, puisqu'il se mit aussitôt à rédiger un nouveau texte, dont nous avons cette fois la minute originale<sup>13</sup>. Il y reprenait en partie la rédaction précédente, mais y ajoutait ses regrets et l'expression de sa soumission. Ce texte n'a été connu ni de Dupanloup, ni de Bernard de Lacombe, ni de Lacour-Gayet. Écrit au courant de la plume, et raturé en plusieurs endroits, il a été corrigé ensuite, sur quelques points, par Mgr de Quelen dont il est facile de reconnaître l'écriture. Voici ce texte, avec les corrections :

Touché de plus en plus par de graves considérations, conduit par mes réflexions à juger de sang-froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis 50 ans, je suis arrivé par l'absence de toute passion, bienfait nécessaire d'un grand âge et d'une longue expérience<sup>14</sup>, à blâmer les excès du siè-

13. L'authenticité de ce brouillon est affirmée par Mgr de Quelen dans la lettre qu'il écrivit au pape le jour même de la mort de Talleyrand, 17 mai 1838 (dans B. de LACOMBE, *ouvr. cité*, p. 429-430) : « ... J'avais reçu de M. le Prince de Talleyrand une nouvelle rédaction écrite de sa main, qui me parut devoir être divisée en deux actes bien distincts... » La duchesse de Dino, de son côté, y fait allusion dans une lettre inédite à Mgr de Quelen (Dossier Talleyrand, s. d.) : « ... Vous savez qu'il termine dans son brouillon même sa déclaration par ces mots : Je me suis toujours considéré comme fils de l'Église et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême... » Enfin, l'*Ami de la Religion*, bien informé, semble-t-il, par l'archevêché, mais confondant peut-être les deux rédactions successives, écrit dans son numéro du jeudi 24 mai 1838, p. 357 : « ... Il est très vrai qu'à la même époque, quinze jours avant sa mort, le prince avait de lui-même, et sans qu'on le lui demandât, rédigé un projet de déclaration. Ce projet était tout entier de sa main avec des ratures; il fut transmis à M. l'archevêque. On conserve ce projet qui est un témoignage irrécusable des intentions du prince... » Nous ne pouvons affirmer cependant que la pièce est autographe, l'écriture étant assez différente de l'écriture habituelle de Talleyrand. Mais s'il ne l'a écrite lui-même, il l'a vraisemblablement dictée, en se reprenant à plusieurs reprises et en faisant faire des corrections. Mgr de Quelen, en la conservant dans ses archives, la considérait comme venant du prince lui-même. Il nous a paru intéressant d'en donner le fac-similé.

14. Mgr de Quelen a raturé et corrigé : « je suis arrivé au terme d'un grand âge et après une longue expérience... »

cle auquel j'ai appartenu et à condamner franchement les graves erreurs qui dans cette longue suite d'années ont troublé et affligé l'Église catholique, apostolique et romaine et auxquelles j'ai eu le malheur de participer.

S'il plaît au respectable ami de ma famille qui a bien voulu me faire assurer des dispositions bienveillantes du Souverain Pontife à mon égard de faire arriver au St Père<sup>15</sup> l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission<sup>16</sup> à la doctrine et à la discipline de l'Église<sup>17</sup>, j'ose espérer que Sa Sainteté accueillera<sup>18</sup> cette démarche non seulement avec bonté mais qu'Elle daignera dans son équitable justice entrer dans les détails de ma position, admettre je ne dis pas la justification des faits, mais leurs véritables causes et les excuses<sup>19</sup>, et apprécier toutes les circonstances qui ont dirigé mes actions. — Des mémoires achevés depuis longtemps, mais qui ne paraîtront que 30 ans après ma mort, expliqueront à la postérité ma conduite pendant la tourmente révolutionnaire et feront désormais, je l'espère aussi, reconnoître en moi un défenseur de l'Église catholique<sup>20</sup>. Je me bornerai aujourd'hui, pour ne pas fatiguer le St Père, à appeler son attention sur l'égarement général de l'époque à laquelle j'ai appartenu. Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas de dire que la direction qu'ils ont imposée à ma jeunesse étoit absolument opposée à une véritable vocation. — Dispensé plus tard par le vénérable Pie VII des fonctions ecclésiastiques<sup>21</sup> et libre alors de suivre une carrière civile<sup>22</sup>, j'ai cherché en toute occasion dans ma longue carrière politique à rendre à la religion et à beaucoup de membres distingués et honorables du clergé catholique tous les services en mon pouvoir<sup>23</sup>. — J'ose d'autant plus me rendre ce témoignage à moi-même que cette vérité a été plusieurs fois reconnue par le St Pape Pie VII lui-même, ainsi que par d'autres personnes aussi pieuses que bien placées pour juger ma conduite<sup>24</sup>. Jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église<sup>25</sup> et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême.

15. Mgr de Quelen a ajouté : « *comme je le désire* ».

16. Mgr de Quelen a ajouté : « *entière* ».

17. En interligne : « *et aux décisions...* » Phrase inachevée; Talleyrand laissait à l'archevêque le soin de la compléter.

18. Mgr de Quelen a corrigé : « *daignera les accueillir* ».

19. Ce passage a été biffé depuis : « *... mais qu'Elle daignera...* »

20. Ce dernier membre de phrase a été biffé et remplacé, en surcharge, par : « *et qu'elle fera porter sur moi un jugement favorable* ».

21. Mgr de Quelen a ajouté : « *de l'exercice des fonctions ecclésiastiques* ».

22. Ce dernier membre de phrase a été biffé.

23. Talleyrand avait écrit d'abord : « *tous les bons offices* ». Mgr de Quelen a ajouté : « *tous les services qui étaient en mon pouvoir* ».

24. Ces derniers mots ont été corrigés : « *... aussi pleines de piété que de bonne foi* ».

25. Mgr de Quelen a ajouté en interligne : « *Je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée.* »

Si l'on en juge par les quelques retouches qu'il fit au manuscrit, Mgr de Quelen voulut tout d'abord se contenter de cette déclaration. Mais, à la réflexion, il se décida à la remanier plus profondément, et il la divisa en deux documents distincts : une lettre d'envoi, adressée au pape, qui reprenait les explications sommaires de Talleyrand sur sa conduite pendant la Révolution, et une déclaration de regrets et de soumission entière à l'Église. Ces deux textes sont connus<sup>26</sup>; nous nous permettons cependant de les reproduire, d'après les brouillons qui figurent dans notre dossier, pour qu'on puisse les comparer avec le texte primitif, et se rendre compte des corrections que le premier tout au moins a subies au cours de sa rédaction.

De la lettre au pape, il y a deux brouillons, de la main d'un secrétaire de l'archevêque (l'abbé Tresvaux, probablement); ils ont été corrigés par Mgr de Quelen lui-même :

Très Saint Père,

La jeune et pieuse enfant<sup>27</sup> qui entoure ma vieillesse des soins les plus touchants et les plus tendres vient de me faire connaître les expressions de bienveillance dont Votre Sainteté a daigné récemment se servir à mon égard, en m'annonçant avec quelle joie elle attend les objets bénis qu'Elle a bien voulu lui destiner<sup>28</sup>. J'en suis pénétré comme au jour où M. l'archevêque de Paris me les rapporta pour la première fois.

Avant d'être affaibli par la maladie grave dont je suis atteint, je désire, Très Saint Père, vous exprimer toute ma reconnaissance et en même temps faire parvenir à Votre Sainteté la déclaration de mes sentimens. J'ose espérer que non seulement Elle l'accueillera favorablement, mais qu'Elle daignera apprécier dans sa justice toutes les circonstances qui ont dirigé mes actions. Des mémoires achevés depuis longtems, mais qui, selon mes volontés, ne doivent paraître que trente ans après ma mort, expliqueront à la postérité ma conduite pendant la tourmente révolutionnaire. Je me bornerai aujourd'hui, pour ne pas fatiguer le Saint Père, à rappeler son attention sur l'égarement général de l'époque à laquelle j'ai appar-

26. Cf. F. LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, p. 253-255; Baron de NERVO, *La conversion et la mort de M. de Talleyrand*, p. 21-24; B. de LACOMBE, *La vie privée de Talleyrand*, p. 325-326; G. LACOUR-GAYET, *Talleyrand*, t. III, p. 392 et 394.

27. Le brouillon portait : « Les deux nièces »; il a été corrigé par Mgr de Quelen. — Il s'agit de Pauline de Talleyrand-Périgord, sa petite-nièce, fille de la duchesse de Dino, qui lui avait rapporté la conversation que Grégoire XVI avait eue, peu auparavant, avec le comte Alexandre de Périgord, neveu du prince, et qui attendait un chapelet béni par le Saint-Père.

28. Brouillon : « ... en m'annonçant les marques de bonté qu'Elle a daigné y joindre pour elle » (corrigé par Mgr de Quelen).

tenu. Le respect que je dois à ceux de qui j'ai reçu le jour ne me défend pas non plus<sup>29</sup> de dire que toute ma jeunesse a été conduite vers une profession pour laquelle je n'étais pas né. Au reste je ne puis mieux faire que de m'en rapporter sur ce point, comme sur tout autre, à l'indulgence et à l'équité de l'Église et de son vénérable chef.

Je suis avec respect, Très Saint Père, de Votre Sainteté, le très humble et très obéissant fils et serviteur<sup>30</sup>.

Quant à la déclaration qui accompagne cette lettre, notre dossier en contient deux copies, certifiées conformes à l'original par Mgr de Quelen :

Touché de plus en plus par de graves considérations, conduit à juger de sang froid les conséquences d'une révolution qui a tout entraîné et qui dure depuis cinquante ans, je suis arrivé, au terme d'un grand âge et après une longue expérience, à blâmer les excès du siècle auquel j'ai appartenu et à condamner franchement les graves erreurs qui, dans cette longue suite d'années, ont troublé et affligé l'Église catholique, apostolique et romaine, et auxquelles j'ai eu le malheur de participer.

S'il plaît au respectable ami de ma famille, qui a bien voulu me faire assurer des dispositions bienveillantes du Saint Père à mon égard, de faire arriver au Souverain Pontife, comme je le désire, l'hommage de ma respectueuse reconnaissance et de ma soumission entière à la doctrine et à la discipline de l'Église, aux décisions et jugements du Saint-Siège sur les affaires ecclésiastiques de France, j'ose espérer que Sa Sainteté daignera les accueillir avec bonté.

Dispensé plus tard par le vénérable Pie VII de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, j'ai recherché dans ma longue carrière politique les occasions de rendre à la religion et à beaucoup de membres honorables et distingués du clergé catholique tous les services qui étoient en mon pouvoir; jamais je n'ai cessé de me regarder comme un enfant de l'Église; je déplore de nouveau les actes de ma vie qui l'ont contristée, et mes derniers vœux seront pour elle et pour son chef suprême.

Ces deux textes furent apportés à Talleyrand par l'abbé Dupanloup le 15 mai<sup>31</sup>. Le prince les lut et les approuva. Il demanda seulement le temps de les relire avec Mme de Dino; il voulait encore y ajouter quelque chose<sup>32</sup>. C'est, semble-t-il,

29. « Non plus » a été ajouté sur le brouillon par Mgr de Quelen.

30. Avec les deux brouillons, notre dossier contient aussi une copie de cette lettre, « certifiée conforme à l'original » par Mgr de Quelen. On sait que l'original même n'a pas été retrouvé à Rome, où Lacour-Gayet a fait en vain des recherches, et où cependant il a eu des preuves qu'il était arrivé (*ouvr. cité*, t. III, p. 396).

31. G. LACOUR-GAYET, *ouvr. cité*, t. III, p. 385.

32. *Ibid.*, p. 388.

la raison pour laquelle il repoussa le plus possible le moment de la signature. Quoi qu'il en soit, il les signa sans hésitation le jour même de sa mort, 17 mai 1838, à six heures du matin<sup>33</sup>. La duchesse de Dino les envoya à Mgr de Quelen au début de l'après-midi, avec ce billet<sup>34</sup> :

Quoique M. de Talleyrand respire encore, il touche cependant à son dernier terme et je crois que mon rôle de dépositaire est fini. C'est le vôtre, Monseigneur, qui commence et votre charité fera tout ce qu'elle vous inspire de bon et de généreux.

D<sup>no</sup> de DINO.

Jeudi 17 mai 1838, une heure et demie.

Mgr de Quelen a ajouté de sa main, sur la copie de ce billet : « avec les deux pièces signées en original par M. le prince de Talleyrand »<sup>35</sup>.

Dès qu'il les eut en sa possession, l'archevêque écrivit au pape Grégoire XVI pour les lui envoyer et lui demander s'il en était satisfait<sup>36</sup>. Sa lettre était à peine écrite, quand Talleyrand mourut, à trois heures trente-cinq de l'après-midi. Vers la fin de la matinée, il s'était confessé à l'abbé Dupanloup et avait reçu de lui l'extrême-onction<sup>37</sup>. A onze heures du soir, l'archevêque écrivit une seconde lettre à Grégoire XVI pour l'avertir de la mort du prince<sup>38</sup>. Ces deux lettres ont été publiées par Dupanloup; nous ne les transcrivons pas ici. Mais il en est une troisième, restée inédite, que Mgr de Quelen écrivit encore au pape le lendemain, et qui manifeste son inquiétude de savoir s'il approuvait sa conduite<sup>39</sup> :

Très Saint Père,

Les deux lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire successivement à Votre Sainteté dans la journée d'hier et que je joins à celle-ci avec les pièces qui leur sont propres, lui apprendront ce qui vient de se passer parmi nous au sujet de M. le prince de Talleyrand. Je n'ai rien à y ajouter, sinon que les plus petits détails qui me sont apportés sur ses dispositions, sont de nature à nous consoler de

33. Sur les circonstances mêmes de la signature, voir LACOUR-GAYET, t. III, p. 387-396.

34. Dossier Talleyrand. Copie.

35. Ce n'est donc pas Dupanloup qui a remis les pièces signées à Mgr de Quelen, comme le dit LACOUR-GAYET, p. 396.

36. Dupanloup donne le texte de cette lettre dans son *Récit...* (B. de LACOMBE, *ouvr. cité*, p. 429-430). Notre dossier contient le brouillon de la lettre et une copie.

37. G. LACOUR-GAYET, *Talleyrand*, t. III, p. 397-400.

38. Le texte de cette lettre se trouve dans le *Récit...* de Dupanloup (B. de LACOMBE, *ouvr. cité*, p. 430-432). Le brouillon est dans notre dossier.

39. Dossier Talleyrand. Copie.

plus en plus, et à nous convaincre que depuis plusieurs mois surtout le prince se préparait à la démarche qu'il a enfin exécutée. Pour moi, le front abaissé dans la poussière, je ne cesse de redire avec le Psalmiste : *misericordiam et iudicium cantabo tibi, Domine*. L'assistance de la très sainte Vierge me paraît si manifeste dans toute la suite de cette affaire, que je ne puis m'empêcher de continuer en son honneur le cantique : *Psallam et intelligam in via immaculata*. C'est elle en effet qui par son intercession nous a ouvert la voie du retour, du repentir, et, je l'espère, de la bienheureuse éternité, quelles que soient d'ailleurs les expiations que la justice divine exigera dans l'autre vie.

Après une si grande faveur que le Seigneur a daigné accorder à mes désirs de plus de vingt années d'épiscopat, je ne sais, Très Saint Père, si je dois maintenant tenir tant soit peu à la vie, et s'il ne m'est pas permis de faire le vœu de sainte Monique : *nulla jam re delector in hac vita, et cur hic sim nescio.. Unum erat quod in hac vita aliquantulum immorari cupiebam, ut te christianum, catholicum viderem priusquam morerer*.

Cependant il me reste encore une chose à demander, si Dieu le permet, c'est de savoir de Votre Sainteté si elle m'absout de tout reproche dans cette épineuse circonstance; si elle croit que j'ai rempli le devoir d'un pasteur fidèle et d'un sage dispensateur des grâces de réconciliation qu'elle avait eu la confiance de remettre entre mes mains.

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je m'incline devant son jugement suprême; j'implore le pardon de ce que je puis avoir omis ou mal fait; je la prie de continuer à me bénir, et d'agréer avec bonté l'hommage du respect avec lequel je suis, Très Saint Père, de Votre Sainteté, le très humble, très obéissant et très dévot fils et serviteur.

† HYACINTHE LOUIS, archevêque de Paris.

Paris, le 18 mai 1838.

La réponse du pape vint, quelque temps après, sous la forme d'un bref, daté du 11 juin, dont nous avons retrouvé l'original et dont voici le texte<sup>40</sup> :

Gregorius PP. XVI

Venerabilis Frater salutem et apostolicam Benedictionem. Laetati equidem in Domino fuimus, Venerabilis Frater, cum primo rescivimus Dilectum Filium Carolum Mauritium Principem de Talleyrand cogitare de scripto aliquo evulgando, quo rejicere se suos errores, illatorumque scandalorum poenitere, eademque pro viribus reparare velle profiteretur. Non enim poteramus non optare vehementer, ut homo generis nobilitate, acie ingenii, Litterarum laude celebratus, salutis animae suae tandem aliquando con-

40. Dossier Talleyrand. Original. Signature autographe de Grégoire XVI.

suleret, ac sero licet poenitentiae exemplo prodesset aliis a simili errorum et praevaricationum barathro revocandis. Haec igitur ut feliciter evenirent, haud sane desistebamus humiles Patri Misericordiarum orationes et obsecrationes offerre; quum nuper allatae Nobis sunt tuae Litterae una cum Declaratione, quam idem Princeps Talleyrand a se antea paratam emisit die 17. mensis proximi coram pluribus testibus suaque manu subscripsit. Jam vero Declaratio haec etsi exarata sit debilioribus verbis, quam quibus ad uberiores seu scandalorum reparationem, seu aedificationem fidelium optavissimus, habet tamen significationem expressam ejus animi propria dolentis errata, et profitentis adhaerere se Doctrinae, Disciplinaeque S. Matris Ecclesiae, ac decretis nominatim quae super ecclesiasticis Galliarum negotiis a Sede hac apostolica emanarunt. Itaque gaudemus in Domino una Tecum ob testimonium et hujusmodi homine veritati redditum : et quoniam is ministerio sacerdotis a Te nostra etiam auctoritate suffulto in id delegati ad reconciliationem rite admissus, eadem die perseverantibus poenitentiae signis defunctus est ; Nos etiam simul cum tua Fraternitate confidimus, dedisse illi Dominum invenire misericordiam a Domino in illa die. Atque hac freti spe non praetermisimus ipsius animam nostris etiam precibus Deo suppliciter commendare. Te denique, Venerabilis Frater, complectentes in Christo, confirmamus Tibi benevolentiam praecipuam, quam meritis a Nobis es tuo pro salute gregis pastoralis studio, et singulari reverentia, qua Nos Sanctamque hanc Sedem observas. Ac nostri ejusdem erga Te animi pignus adjungimus apostolicam Benedictionem, quam et tuae Fraternitati, et iis quos ad memoratum Virum in salutis tramites reducendum piam contulisse operam significasti, et reliquis Ecclesiae tuae clericis laicisque fidelibus peramanter impertimur.

Datum Romae apud S. Petrum die 11. Junii Anni 1838, Pontificatus Nostri anno octavo.

GREGORIUS PP. XVI.

Mgr de Quelen a donné lui-même, de ce bref, la traduction suivante<sup>41</sup> :

GRÉGOIRE XVI PAPE

Vénérable Frère, salut et Bénédiction apostolique. Nous nous sommes véritablement réjoui dans le Seigneur, Vénérable Frère, dès le premier moment où nous avons appris que Notre cher Fils Charles Maurice Prince de Talleyrand pensait à publier un écrit par lequel il déclarerait abjurer ses erreurs, se repentir des scandales donnés et vouloir les réparer autant qu'il était en lui. Nous ne pouvions en effet ne pas désirer ardemment qu'un homme si renommé par la noblesse de son origine, par la pénétration de son esprit, par le rang distingué qu'il occupait dans la société des Lettres, ne songeât enfin à pourvoir quelque jour au salut de son

41. Dossier Talleyrand. Deux brouillons, corrigés par Mgr de Quelen.

âme et à donner quoique tardivement un exemple de repentir qui pût servir à retirer de l'abîme d'erreurs et de prévarications ceux qui y sont tombés comme lui. Pour obtenir cet heureux résultat, nous ne cessons d'offrir au Père des miséricordes nos humbles prières et supplications, lorsque Nous avons reçu dernièrement la lettre que vous nous avez adressée, à laquelle était jointe une Déclaration du même Prince Talleyrand qu'il avait préparée d'avance, qu'il a mise au jour le dix-sept du mois dernier en présence de plusieurs témoins et qu'il a souscrite de sa main. Cette Déclaration, bien que tracée en termes moins forts que nous ne l'avions désiré afin de rendre plus abondante et plus féconde encore et la réparation des scandales et l'édification des fidèles, cette Déclaration du Prince renferme cependant une expresse manifestation du repentir qu'il éprouvait de ses propres égarements et une profession ouverte de son entière adhésion à la doctrine et à la discipline de la sainte Mère Église et nommément aux décisions émanées du Siège apostolique sur les affaires ecclésiastiques de France. C'est pourquoi Nous nous réjouissons avec vous dans le Seigneur à cause du témoignage rendu à la vérité par un homme de ce caractère. Et comme après avoir été régulièrement admis à la grâce de la réconciliation par le ministère d'un prêtre que vous aviez délégué à cet effet, en vertu de notre autorité, il est mort le même jour en persévérant à donner des signes de pénitence, Nous aussi nous partageons, Vénérable Frère, la confiance où vous êtes que le Seigneur lui a donné de trouver miséricorde en ce jour. Aussi, appuyé sur cette espérance, n'avons-Nous pas manqué d'unir nos prières aux vôtres et de recommander très humblement son âme à Dieu. Enfin, Vénérable Frère, Nous vous embrassons en Jésus-Christ; Nous vous confirmons l'assurance de notre bienveillance particulière que vous avez méritée par le zèle pastoral pour le salut de votre troupeau et par la singulière déférence dont vous usez envers Nous et envers le Saint-Siège. Pour gage de ces sentiments, Nous joignons ici la Bénédiction apostolique que nous accordons avec affection à vous, Vénérable Frère, à toutes les personnes que vous nous avez désignées comme ayant contribué par leurs pieux efforts à ramener le Prince dont nous avons parlé dans les voies du salut, ainsi qu'au clergé et aux fidèles de votre diocèse.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 11 juin de l'an 1838, de notre Pontificat le huitième.

GRÉGOIRE XVI, Pape.

Si le pape, on le voit, félicitait Mgr de Quelen de la conduite qu'il avait tenue en la circonstance et se montrait, dans l'ensemble, satisfait de la rétractation, il faisait cependant quelques réserves sur les termes de celle-ci, « tracée, disait-il, en termes moins forts que nous ne l'avions désiré... » Mgr de Quelen fut sensible à cette restriction : « La douceur de

ce bref, écrivait-il le 20 août à l'internonce Garibaldi<sup>42</sup>, ... me rend plus inexplicable encore la parenthèse..., *etsi debilioribus verbis*. J'avoue que je suis très embarrassé pour concilier tout cela dans ma relation<sup>43</sup>. Il y aurait, ce me semble, de la dissimulation à publier la déclaration sans le Bref et cependant je craindrais en publiant l'un avec l'autre de faire retomber sur la cour de Rome le reproche d'un excès de sévérité. J'aimerais mieux encore me laisser accuser d'infidélité et de faiblesse comme la parenthèse paraît vouloir l'insinuer. Ni l'un ni l'autre ne vaut rien. C'est pourquoi je m'abstiens, je me tais... »

On ne manqua pas, évidemment, de répandre le bruit que l'archevêque avait été blâmé par le pape pour son attitude trop conciliante. Le texte même du bref fait justice d'une affirmation aussi catégorique. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, du jugement de Rome, les documents que nous publions montrent que Mgr de Quelen avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir une déclaration aussi précise que possible. Ils apportent surtout la preuve de la bonne volonté que mit Talleyrand à donner cette satisfaction à l'Église. Sans doute préféra-t-il rédiger lui-même son texte, plutôt que de se voir imposer une déclaration préparée par les autorités ecclésiastiques. Mais il ne refusa pas de le modifier, sur les observations de l'archevêque, après une première rédaction, et il accepta de même, sans discussion, les corrections et les remaniements que Mgr de Quelen crut devoir faire à sa seconde version.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

42. Dossier Talleyrand. Copie.

43. Il s'agit d'une relation, qu'il avait songé à publier, des derniers moments et de la rétractation de Talleyrand. Il y avait été autorisé par le Saint-Siège (Lettre du cardinal Lambruschini, secrétaire d'État, 19 juin 1838, dossier Talleyrand).